Union Européenne

Pacific Community
Communauté du Pacifique

Situations de cogestion et application des réglementations
ou
Comment conjuguer droit commun et usages coutumiers ?

Province Sud – Nouvelle-Calédonie

Emmanuel COUTURES

INTEGRE

Union Européenne

WHERE / *OU ?*

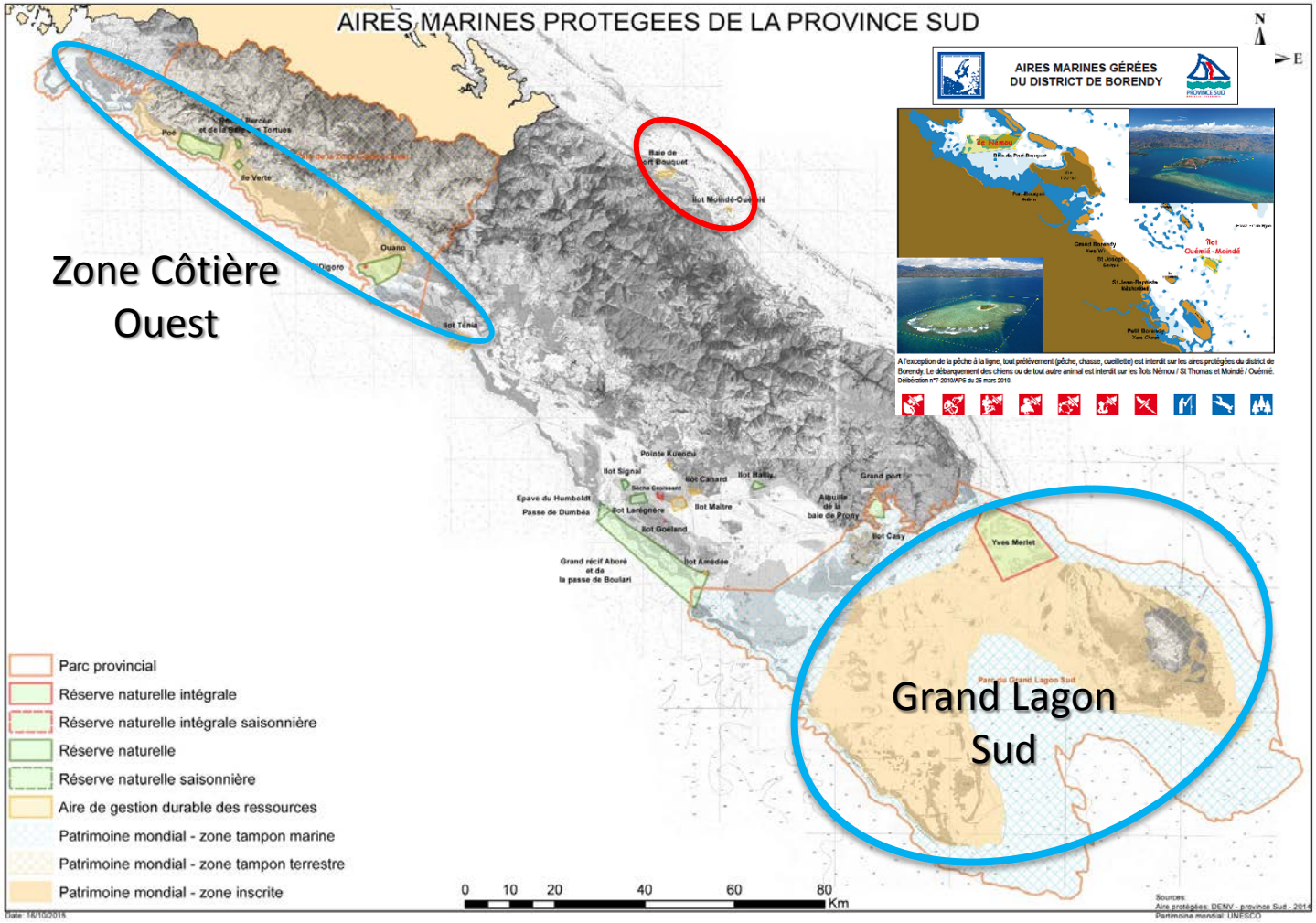

Pacific Community
Communauté du Pacifique

INTEGRE

Union Européenne

WHO? / *QUI ?*

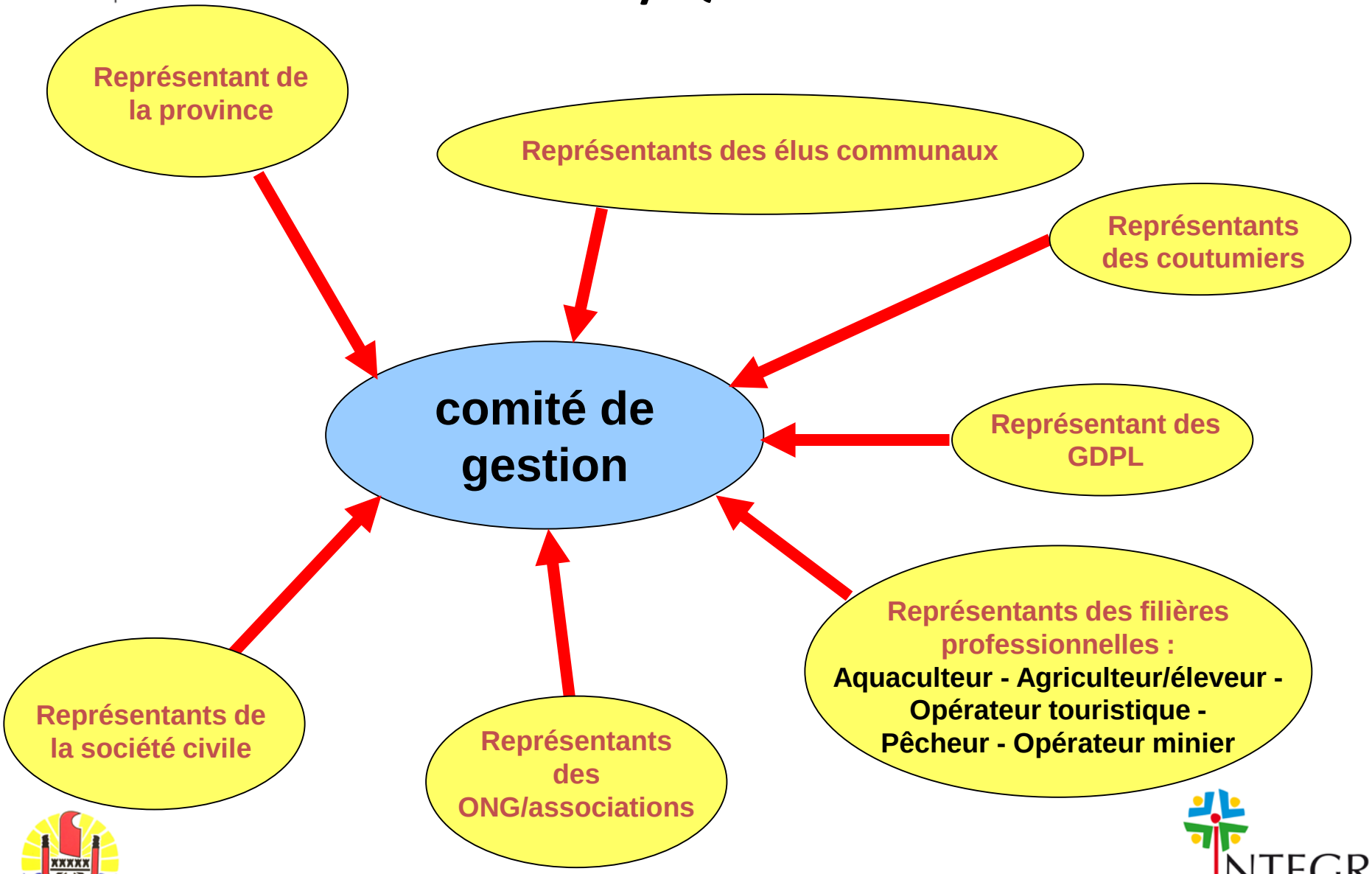

Union Européenne

Pacific Community
Communauté du Pacifique

ISSUES AND THREATS / *ENJEUX ET MENACES*

Elaboration des plans de gestion

- Enjeux
  - Préservation des milieux et de la biodiversité
  - Préservations des ressources halieutiques
  - Préservation du littoral et des îlots
  - Sensibilisation

- Menaces
  - Pollution des bassins versants
  - Impacts sur biodiversité notamment sur les espèces emblématiques
  - Surpêche/braconnage
  - Surfréquentation

INTEGRE

TIMELINE / *HISTORIQUE*

Les Aires de Gestion durables des Ressources du district de Borendy

- 2007 : volonté des coutumiers de préserver leurs ressources et la biodiversité ;
- 2009 : Création d'un comité de gestion environnementale représentant les 5 tribus ;
- 2010 : Création de 2 AMP comprenant des îlots avec adaptation de la réglementation générale (ex. seule la pêche à la ligne est autorisée) ;

AIRES MARINES GÉRÉES DU DISTRICT DE BORENDY

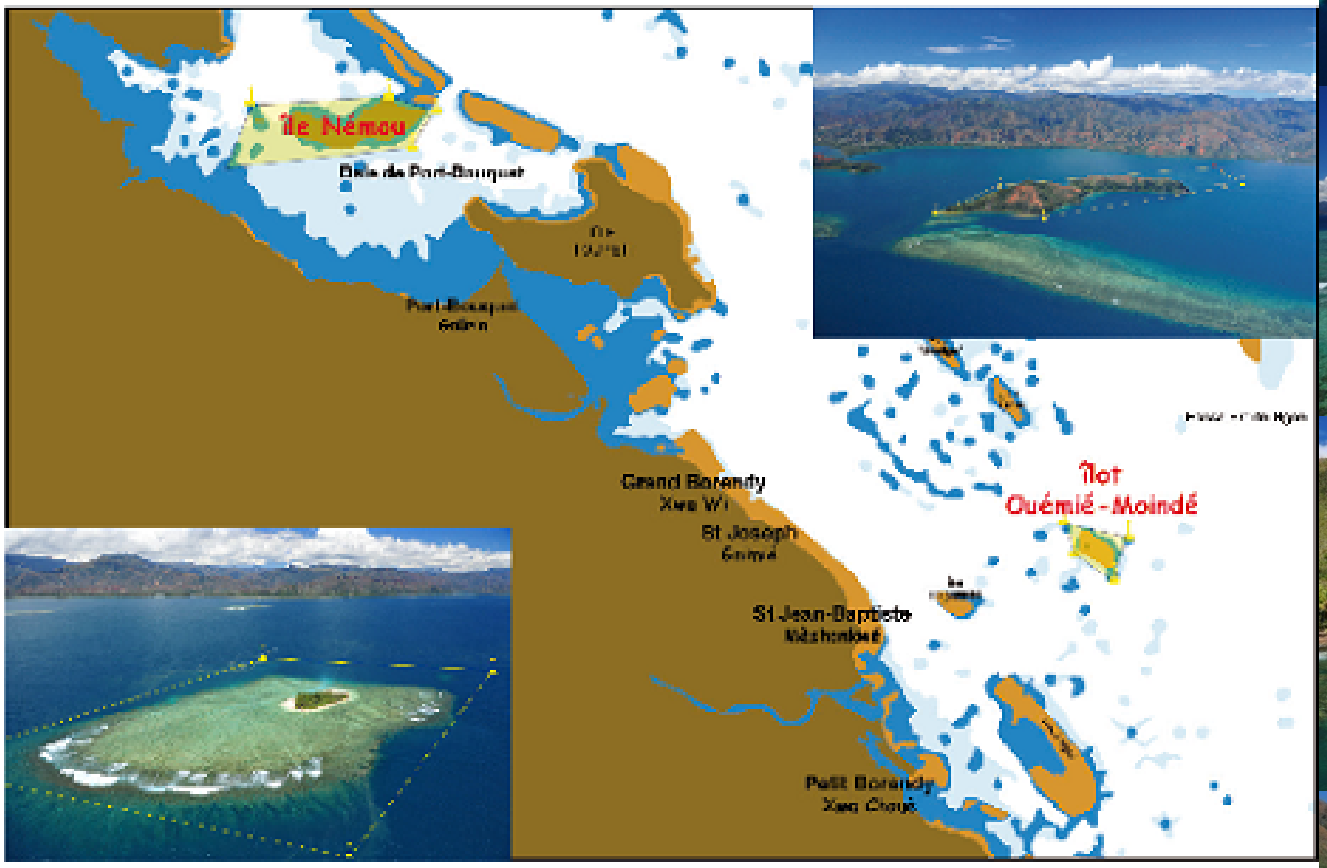

A l'exception de la pêche à la ligne, tout prélèvement (pêche, chasse, cueillette) est interdit sur les aires protégées du district de Borendy. Le débarquement des chiens ou de tout autre animal est interdit sur les îlots Témou / St Thomas et Moindé / Ouémié.
Délibération n°7-2010/APS du 25 mars 2010.

Union Européenne

TIMELINE / *HISTORIQUE*

Les Aires de Gestion durables des Ressources du district de Borendy

- 2007 : volonté des coutumiers de préserver leurs ressources et la biodiversité ;
- 2009 : Création d'un comité de gestion environnementale représentant les 5 tribus ;
- 2010 : Création de 2 AMP comprenant des îlots avec adaptation de la réglementation générale (ex. seule la pêche à la ligne est autorisée) ;
- 2011 : validation d'un plan de gestion :
  - Implication du comité dans son élaboration, les diagnostics, la sensibilisation, l'information, le ramassage des déchets, la lutte contre les EEE, le développement d'activités écotouristiques ;
- 2013 Extension à des aspects terrestres
- 2015 et 2017 : recrutement de 2 agents locaux en insertion pour coordonner la mise en œuvre du plan de gestion.

Union Européenne

TIMELINE / *HISTORIQUE*

Le Grand Lagon Sud et la Zone Côtière Ouest

- 2008 : inscription de 6 zones marines au Patrimoine Mondial de l'Humanité
L'UNESCO exige que la préservation se base sur des mesures de gestion élaborées de manière participative, communautaire et intégrée ;
- 2007 : création du comité de gestion de la Zone Côtière Ouest
- 2009 : validation du plan de gestion de la ZCO ;
- 2010-2011 : création de 3 comités de gestion dans le Grand Lagon Sud
- 2013 : validation du plan de gestion du GLS
- 2015 : évaluation du plan de gestion de la ZCO
- 2016- 2017 : élaboration du 2ème plan de gestion de la ZCO

Le Conservatoire d'Espaces Naturels organise tous les 2 ans, un forum de l'ensemble des comités de gestion du Patrimoine Mondial.

OUTCOMES AND RESULTS/*RESULTATS*

Aspects positifs :

Mise en place d'un réseau d'interlocuteurs de mieux en mieux formés et relais efficace d'informations montantes (vigilance, impacts…) et descendantes (demande d'avis, informations)

Méthode désormais incontournable pour toute validation de projets environnementaux

Actions de sensibilisation en interne efficaces, prise de conscience lente mais continue notamment auprès des jeunes

Noyau de personnes impliquées et conscientes des objectifs à atteindre

Actions efficaces de luttes contre les déchets et les EEE

Aspects négatifs :

Pas réellement de cogestion d'où conflits récurrents :

- Responsabilités non transférables (vigilance *vs* contrôle) ;
- Incompréhension ou non légitimité du droit commun *vs* gestion coutumière (utilisation des comités à fins de revendications).

Difficultés à prendre conscience collectivement de leurs propres impacts (occidentalisation des pratiques et finalité des usages) et difficultés à modifier les comportements

Difficultés pour la province à prendre en considération les usages par voie réglementaire

Nécessité d'accompagnement fort pour une réelle implication / participation

Union Européenne

HOW IT COULD BE DONE B
QUELLES PISTES D'AMELIOR

Plusieurs pistes d'améliorations :

Dispositif assez récent, il faut le poursuivre sur du plus long terme notamment auprès des jeunes et des "vieux" qui prennent les décisions collectives

Poursuivre leur formation à l'environnement, et leur accompagnement à la gestion de projets

Inventer et promouvoir la mise en place de statuts de protection incluant les aspects culturels et environnementaux et valider collectivement la réglementation qui s'y applique à tous en s'appuyant sur les mesures de gestion coutumières

Rechercher des financements pour pérenniser les postes au sein des comités et leur capacité à agir pour leur environnement de proximité

Accroître le rôle et le pouvoir des comités le gestion dans certaines instances locales

INTEGRE

Merci
Oleti
Mauruu'ru
Malo
Fa'afetai